

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2006

GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS - (n° 2977)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 126

présenté par
M. Yves Cochet, Mme Billard et M. Mamère

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 3 de cet article :

« 2° Les recherches et les études sur le stockage en couche géologique seront poursuivies dans le seul laboratoire Bure. Une période de quinze ans de recherche est à nouveau fixée avant un nouveau rendez-vous parlementaire ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le calendrier prévu semble très optimiste, voir irréaliste. Le rapport de la commission nationale d'évaluation (CNE) daté de janvier 2006 dresse une liste des recherches encore à effectuer et leur durée. Le suivi de l'EDZ (zone endommagée par le creusement), les méthodes de construction des bouchons, par exemple, demandent plus de dix ans d'études. Les perturbations géochimiques apportées par le béton et les composantes métalliques demandent des « observations sur le temps long ».

En outre, Ghislain de Marsily, professeur de géologie, et membre de la CNE, a déclaré que la faisabilité de l'enfouissement était loin d'être acquise et nécessitait encore plusieurs décennies de recherches.

Cette position est aussi la conclusion un panel d'experts internationaux pour qui : « [Le jugement sur] *la faisabilité de la construction d'un centre de stockage géologique à Bure (...) est très prématuré* ». (*Examen critique du programme de recherche de l'ANDRA pour déterminer l'aptitude du site de Bure au confinement géologique des déchets à haute activité et à vie longue*, IEER (Institute for Energy and Environmental Research), 27 décembre 2004).